

# Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4, 3.10, 3.12 et 3.13

Numéro de la demande : 2013-5526

**Demande :** Nouvelles propriétés chimiques de la préparation commerciale –

Garantie, identité et proportion des produits de formulation, des

mélanges en cuve, nouveau site ou nouvelle culture hôte,

précautions

**Produit :** AGRI-MEK SC

Numéro d'homologation: 31607 Matières actives (m.a.): Abamectine Numéro de document de l'ARLA: 2491659

### Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer une nouvelle préparation commerciale, AGRI-MEK SC (garantie de 84 g/L d'abamectine) pour la suppression de divers insectes et acariens sur les pommes, les poires, les framboises et mûres, les raisins, les fraises, les céleris, les pommes de terre et le groupe de cultures 3-07a (sous-groupe d'oignons).

Cette demande repose sur un produit antérieur, l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC (numéro d'homologation 24551; garantie de 19 g/L d'abamectine).

## Évaluation des propriétés chimiques

AGRI-MEK SC se présente sous forme de suspension contenant de l'abamectine à une concentration nominale de 84 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,04 g/mL et un pH de 6,3. Les exigences en matière de données chimiques ont été respectées pour ce produit.

#### Évaluations sanitaires

Le produit AGRI-MEK SC est considéré comme ayant une toxicité aiguë élevée chez le rat par voie orale, une toxicité aiguë faible par voie cutanée et une toxicité aiguë modérée par inhalation. AGRI-MEK SC n'est pas irritant pour les yeux et la peau chez le lapin, et ce n'est pas un sensibilisant cutané chez le cobaye lorsqu'il est testé à l'aide de la méthode de Buehler.

L'utilisation du produit AGRI-MEK SC sur les pommes, les poires, les framboises et mûres, les raisins, les fraises, les céleris, les pommes de terre et le groupe de cultures 3-07a (sous-groupe d'oignons) ne devrait pas entraîner d'exposition professionnelle ou occasionnelle potentielle supérieure à celle liée à l'utilisation actuellement homologuée de l'abamectine. Aucun risque préoccupant n'est envisagé si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué.



Les données sur les résidus provenant d'essais en champ effectués aux États-Unis ont été recueillies pour appuyer l'utilisation du produit AGRI-MEK SC sur les fraises. L'abamectine a été appliquée sur des fraises à des doses exagérées et les cultures ont été récoltées conformément aux instructions figurant sur l'étiquette. En outre, on a réévalué les données d'essais en champ visant à mesurer les résidus dans ou sur les céleris, les poires, les pommes, les pommes de terre, les framboises et mûres, les oignons (sous-groupe de cultures 3-07A) et les raisins dans le cadre de cette requête.

La recommandation concernant les limites maximales de résidus (LMR) pour l'abamectine a été fondée sur les données des essais en champ présentées et les indications fournies par le calculateur de limites maximales de résidus de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le tableau 1 indique les LMR proposées pour les résidus d'abamectine dans et sur les cultures et les produits transformés. Les résidus dans les produits transformés qui ne sont pas indiqués au tableau 1 sont assujettis aux LMR proposées pour les produits alimentaires bruts (PAB).

TABLEAU 1. Résumé des données sur les essais en conditions réelles et la transformation alimentaire utilisées pour étayer les limites maximales de résidus (LMR)								
Denrée	Méthode		Résidus (ppm)		Facteur de	LMR		
	d'application – dose d'application totale (g m.a./ha)	DAAR (jours)	Min.	Max.	transformatio n expérimental	établie actuellement (ppm)	LMR recommandée (ppm)	
Fraises	88	3	0,006	0,032	-	0,02	0,05	

Après examen de toutes les données disponibles, les LMR ou la LMR actuellement proposées au tableau 1 sont jugées acceptables en ce qui concerne les résidus d'abamectine dans toutes les cultures faisant l'objet d'une requête. Les résidus dans cette denrée cultivée à la LMR proposée ne présenteront de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

### Évaluation environnementale

L'utilisation du produit AGRI-MEK SC n'augmentera pas de façon significative l'exposition environnementale à l'abamectine par rapport aux produits à base d'abamectine actuellement homologués avec un profil d'emploi similaire. La Direction de l'évaluation environnementale (DEE) ne prévoit aucun risque accru pour l'environnement du fait de l'utilisation du produit AGRI-MEK SC. Les énoncés d'étiquette relatifs à l'environnement ont été modifiés afin de respecter les normes d'étiquetage actuelles de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

### Évaluation de la valeur

Les données provenant de trois essais en champ ont révélé une suppression comparable du psylle du poirier dans les poires à raison de 15,8, 21,1 et 42,2 g m.a./ha entre le produit AGRI-MEK SC

et l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC. Les données provenant de trois essais en champ ont révélé une suppression comparable du tétranique à deux points dans les fraises à raison de 10,5, 21 et 42 g m.a./ha du produit AGRI-MEK SC et de l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC. Étant donné que les renseignements sur la valeur ont été évalués pour deux organismes nuisibles, un acarien et un insecte, sur deux cultures différentes, le rendement du produit AGRI-MEK SC devrait être équivalent à celui de l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC. Par conséquent, les allégations figurant sur l'étiquette de l'insecticide/acaricide AGRI-MEK 1,9 % EC ont été extrapolées au produit AGRI-MEK SC.

### Conclusion

L'ARLA a évalué tous les renseignements fournis concernant le produit AGRI-MEK SC et a jugé qu'ils sont suffisants pour appuyer une homologation complète. Les LMR ou la LMR actuellement proposées au tableau 1 sont jugées acceptables en ce qui concerne les résidus d'abamectine dans toutes les cultures faisant l'objet d'une requête.

#### Références

ARLA	Référence			
Numéro du				
document				
2352069	2013, AGRI-MEK SC Starting Materials and Certification of Limits,			
	DACO: 3.2.1, 3.3.1 CBI			
2352072	2013, AGRI-MEK SC Manufacturing Process, DACO: 3.2.2 CBI			
2352073	2007, Analytical Method SF-222/1, DACO: 3.4.1 CBI			
2352074	2013, AGRI-MEK SC Identification - Formulating Plant Name and Address,			
	DACO: 3.5, 3.5.1, 3.5.10, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.2, 3.5.3,			
	3.5.4, 3.5.5, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9 CBI			
2352067	2013, AGRI-MEK SC Identification, DACO: 3.1.1, 3.1.3, 3.1.4 CBI			
2352068	2013, AGRI-MEK SC Identification - Formulating Plant Name and Address,			
	DACO: 3.1.2 CBI			
2352214	2013, Value Summary Agri-mek SC, DACO: 10.1, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3,			
	10.3.2, 10.4			
2352215	2013, Efficacy Summary Table - Excel, DACO: 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3			
2352216	PEA06-01 - Valuate Efficacy & Phytotoxicity of ABA/TMX Premixture on			
	Pome Fruit, DACO: 10.2.3.3			
2352218	PEA07-01 - A15368D: Evaluate Efficacy and Phyto on Pears, DACO:			
	10.2.3.3			
2352219	PEA07-02 - A15368D: Evaluate Efficacy and Phyto on Pears, DACO:			
	10.2.3.3			
2352220	STR06-01 - Evaluate Efficacy and Phytotoxicity of ABA/THX Pre-mixture			
	on Strawberry, DACO: 10.2.3.3			
2352221	STR07-01 - Evaluate Efficacy & Phytotoxicity of A15368D on Strawberry			
	for Control of Spider Mites, DACO: 10.2.3.3			
2352222	STR07-02 - Evaluate Efficacy & Phytotoxicity of A15368D on Strawberry			
	for Control of Spider Mites, DACO: 10.2.3.3			

2352075	2013, AGRI-MEK SC Insecticide - Summary - Toxicology Profile, DACO:
	4.1
2352080	2006, Abamectin SC (084) (A15368D) - Acute Oral Toxicity Up-and-Down
	Procedure in Rats, DACO: 4.6.1
2352081	2007, Abamectin SC (084) (A15368D) - Acute Dermal Toxicity in Rats,
	DACO: 4.6.2
2352083	2006, Abamectin SC (084) (A15368D) - Acute Inhalation Toxicity in Rats,
	DACO: 4.6.3
2352084	2006, Abamectin SC (084) (A15368D) - Primary Eye Irritation in Rabbits,
	DACO: 4.6.4
2352085	2006, Abamectin SC (084) (A15368D) - Primary Skin Irritation in Rabbits,
	DACO: 4.6.5
2352087	2007, Abamectin SC (084) (A15368D) - Dermal Sensitization Test - Buehler
	Method, DACO: 4.6.6
2352169	2010, Abamectin - Magnitude of the Residues in or on Strawberries
	(A15368D), DACO: 7.4.1,7.4.2

ISSN: 1911-8015

# © Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.